

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 128

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Ruyg

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 87 de cet article, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.